

## **FOCUS SUR LES LABELS**

### **Labelliser son établissement : avantages et inconvénients**

L'adhésion à un label offre aux propriétaires un certain nombre d'avantages, ils bénéficient d'un gain de visibilité et de crédibilité grâce à la réputation des labels. Certains d'entre eux proposent même aux propriétaires des services pour commercialiser leur établissement (guide papier, site officiel du label, formations thématiques...)

Lorsqu'il décide d'adhérer à un label, le propriétaire s'engage à respecter un ensemble de règles concernant les aménagements de l'établissement mais aussi l'accueil des voyageurs. Chaque label a ses propres critères qui permettent de garantir la qualité d'un établissement. Dans certains cas, les hébergements peuvent être classés en fonction du nombre de conditions respectées. Par ailleurs, l'adhésion à un label a un coût. La plupart du temps, les propriétaires sont tenus de reverser une cotisation annuelle pour obtenir la labellisation de leur établissement.

### **Les labels reconnus par le ministère du tourisme**

On distingue 3 gros labels reconnus par le ministère du Tourisme. « **Gîte de France** » est le plus connu. L'association rassemble plus de 45 000 propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes. Au départ, ce label a été créé pour encourager le développement des zones rurales. Le cahier des charges repose sur quatre points essentiels : l'authenticité, le confort, le tourisme et la qualité. En plus de la cotisation annuelle, une commission est prélevée sur chaque réservation effectuée via la plateforme Gîte de France. Son dernier accord conclu avec le géant de la distribution, Expedia, lui permet de toucher des voyageurs du monde entier.

Le label « **Clévacances** » recense différents types de propriétés : appartements, maisons, résidences, chalets, logements insolites... La qualité et le confort du logement sont la base des 200 critères contrôlés. Un système de classement est mis en place pour trier les hébergements. Il est basé sur l'attribution de clés et varie de 1 (confort simple) à 5 (équipements et environnement exceptionnels).

Enfin, le label « **Accueil Paysan** » regroupe les propriétaires qui ont un lien avec l'agriculture, qu'ils aient le statut d'agriculteur ou non. L'objectif de cette distinction est de promouvoir le terroir et le savoir-faire paysan. Les critères à respecter pour obtenir la labellisation sont centrés autour des valeurs de l'agriculture et de l'écologie. C'est l'occasion pour les voyageurs de découvrir le monde rural. Les hébergements ne sont pas classés car ce label est basé sur l'échange et le partage.

### **Les labels thématiques**

En plus des labels traditionnels, on retrouve des labels créés autour d'une thématique précise. « **L'Eco-label européen** » récompense les propriétaires engagés dans une démarche environnementale. L'objectif est de mettre en avant les établissements respectueux de l'environnement (tri sélectif, utilisation de produits recyclés...). Un voyageur soucieux de son impact sur l'environnement se dirigera vers ce type d'établissement.

Reconnu comme marque de prestige, le label « **Bienvenue au Château** », propose une collection de chambres d'hôtes dans des châteaux en France. Cette distinction a été créée pour préserver le patrimoine historique et architectural de demeures d'exception. C'est l'occasion pour le voyageur de vivre dans la peau d'un châtelain le temps d'un séjour. Pour adhérer à ce label, les propriétaires sont tenus de maîtriser l'anglais.

Pour finir, le label « **Tourisme et Handicap** » rassemble les logements accessibles aux personnes en situation de handicap. Des infrastructures nécessaires doivent être mises en place pour accueillir les personnes à mobilité réduite. L'objectif de ce label est d'encourager le tourisme accessible à tous. Contrairement aux autres labels, **l'adhésion est gratuite**, le propriétaire doit seulement payer la plaque à fixer sur la façade de son établissement. Cette distinction peut être obtenue par d'autres types d'établissements : restaurants, brasseries, parcs d'attractions...

**Bien que l'adhésion à un label permette de gagner en visibilité, le propriétaire doit respecter des règles précises. En effet, ce dernier n'est plus totalement libre dans la gestion de son établissement. C'est pourquoi, un propriétaire souhaitant labelliser sa propriété, doit étudier chaque label afin de trouver le label qui lui correspond. Une fois le label obtenu, n'hésitez pas à le mentionner sur votre site internet afin d'en informer les voyageurs.**